



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Organisation de la production

Question écrite n° 9260

Texte de la question

M. Claude Dhinnin demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur de lui préciser les perspectives de mise en oeuvre de la decision qu'il avait annoncee le 29 septembre 1993, par laquelle les pouvoirs publics allaient consacrer 500 millions de francs de credits a la promotion de la qualite dans les entreprises en 1994.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur, sur les perspectives de mise en oeuvre du programme d'actions annoncees le 29 septembre 1993 en faveur de la promotion de la qualite, pour lequel les pouvoirs publics allaient consacrer 500 millions de francs de credits en 1994. Le vote par le Parlement du budget de l'Etat au titre de 1994 et la repartition des credits du ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur, publiee au Journal officiel du 30 decembre 1993, permettent d'apporter des precisions sur les diverses mesures arretees dans ce domaine. L'enveloppe budgetaire du ministere pour developper et promouvoir la qualite se decompose en trois types d'intervention, dont les deux premiers sont directement geres en administration centrale : 300 millions de francs sont affectes au financement des missions de service public rendues par les principaux organismes ayant en charge le developpement et la representation internationale des interets francais dans le domaine de la qualite. Ces mesures concernent l'association francaise de normalisation (AFNOR), le laboratoire national d'essais (LNE) et les laboratoires de metrologie legale ; 60 millions de francs sont destines a financer les actions collectives des entreprises francaises qui se mobilisent pour acquerir, developper ou diffuser les outils de la qualite afin d'ameliorer leur competitivite. L'appel a propositions « Partenaires pour l'Europe » soutient ainsi les actions collectives visant a accroitre l'influence francaise dans l'elaboration des normes europeennes, a developper la certification et plus generalement a encourager les entreprises a mettre en oeuvre une demarche qualite, tant au plan national qu'au plan regional ; 140 millions correspondant a des credits deconcentres et geres en region dans le cadre de plusieurs procedures financieres, qui sont souvent integrees aux contrats de plan et font l'objet de financements complementaires des conseils regionaux. Il s'agit principalement des credits de politique industrielle (CPI deconcentres) et du fonds regional d'aide au conseil (FRAC). Ces credits permettent notamment d'aider individuellement les entreprises qui en font la demande. Les directions regionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) assurent, sous l'autorite du prefet de region et en collaboration avec les collectivites locales, la gestion de ces credits. L'objectif de l'ensemble de ces mesures est de doter d'une demarche de qualite interne 80 p. 100 des entreprises francaises d'ici l'an 2000. La qualite permet en effet d'ameliorer la competitivite des entreprises, mais aussi de gagner des parts de marches et par consequent de preserver l'emploi dans un contexte concurrentiel de plus en plus difficile.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9260

Rubrique : Politique industrielle

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4564

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1418